

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

5 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le MERCREDI 5 OCTOBRE 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENT :

M. Michel Duval, maire de Latulipe-et-Gaboury

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h 20 à 17 h 30.

10-16-311A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et indique que, suivant le dernier congrès de la FQM, avec le rayonnement que la région des Îles-de-la-Madeline a eu, il y aurait lieu d'investir dans la promotion du territoire, et ce, en s'adjoignant de divers partenaires territoriaux.

PROJET

Il souligne que la promotion du Témiscamingue ne se limite pas juste au niveau touristique, mais à divers niveaux! Il faut donc être proactif pour obtenir des résultats tangibles.

10-16-312A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Note : Un huis clos est demandé; il est 17 h 50. La séance publique reprend à 19 h.

Information **Budget 2017.**

Le comité administratif prend acte de la première version du budget 2017, comprenant les différents postes et fonctions pour chacun des services de la MRC.

Une nouvelle version du projet du budget 2017 sera produite, les membres du comité administratif devant faire parvenir leurs suggestions et/ou commentaires à la direction pour bonification.

L'adoption du budget 2017 au conseil des maires se tiendra le 23 novembre 2016, tel que prévu à l'article 148.0.2 du Code municipal du Québec. D'ici là, une réunion de travail avec le conseil des maires aura lieu, comme par les années passées.

10-16-313A **Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (91^e rencontre).**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————
//

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n^o 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

PROJET

Le comité multiresource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : Honoraires professionnels et cotisations à SOPFEU

Demandeur : Municipalité de Fugèreville

Montant demandé : 3 358,62 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	255 962,34 \$
Retraits (projets) 253 511,41 \$ + 3 358,62 \$	- 256 870,03 \$
Solde	- 907,69 \$

N. B. : Les coupes à venir vont générer les droits de coupe qui vont effacer ce déficit. De plus, les surplus non utilisés des ventes de lots épars de Fugèreville atteignent 2 161 \$.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Fugèreville.

10-16-314A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Béarn à son règlement de zonage (règlement n° 445, adopté le 12 septembre 2016).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Béarn désire amender son règlement de zonage n° 261 présentement en vigueur pour préciser la hauteur des clôtures, murs et haies sur certains terrains;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Béarn à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 445, adopté le 12 septembre 2016 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 445 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 septembre 2016

Date de réception à la MRCT : 21 septembre 2016

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 131-08-2016, adopté le 13 septembre 2016) (second projet).

10-16-315A

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n°05-08-95 présentement en vigueur pour créer trois nouvelles zones résidentielles où seront permises les habitations de un à plusieurs logements;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 131-08-2016, adopté le 13 septembre 2016 – zonage) (second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 131-08-2016 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 13 septembre 2016 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 20 septembre 2016

10-16-316A

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins à Laniel – Reddition de comptes.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve les dépenses du Comité municipal de Laniel pour les travaux de surface de roulement sur le chemin Baie McAdam conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec :

Coût total des travaux : 20 892,51 \$

Montant de la subvention : 1 800,00 \$

- ❖ Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Baie McAdam dont la gestion incombe à la MRCT (Comité municipal de Laniel) et que le dossier de vérification a été constitué.

Gestion des matières résiduelles – Ristourne pour les organisateurs d'événements au Témiscamingue.

Information

Lors de la séance du comité administratif (CA) de la MRC du 3 août 2016, les membres ont autorisé une contribution financière de 2 000 \$ à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien suite à une demande de participation financière adressée à la MRC, en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Le CA demandait alors à ce que la MRC trouve une façon de calculer les ristournes qui pourraient retourner aux événements en fonction des tonnages générés (avoir une règle mathématique).

Le dossier fut donc apporté à la rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 septembre dernier, alors que des exemples de contribution ont été présentés aux membres. Au terme des échanges, il fut convenu d'écrire une lettre à la Foire gourmande pour lui signifier que si l'organisation désire un accompagnement de la part de la MRC, qu'elle en fasse la demande au moins six mois avant la tenue de l'événement.

Le CA prend acte de la recommandation du CAGE et apporte de nouvelles suggestions, notamment de créer un Fonds d'initiatives environnementales, afin de supporter les organisations qui réalisent des actions concrètes pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles lors de leur événement. Le tout sera apporté auprès du CAGE pour fin de recommandation.

10-16-317A

Renouvellement de l'entente de développement culturel (1^{er} janvier au 31 décembre 2017) entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de la Culture et des Communications.

Considérant que l'entente annuelle de développement culturel conclue entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 tire à sa fin;

Considérant que cette entente a permis, jusqu'à maintenant, la réalisation de 17 projets culturels dont les coûts en moyenne se situent entre 300 \$ et 8 000 \$ par projet;

Considérant le bilan positif que la MRC, la Commission culturelle et le MCC font de cette entente du point de vue de sa gestion souple et flexible et de la diversité des projets soutenus;

Considérant que le support financier octroyé aux municipalités et aux organismes à but non lucratif (OBNL) par le biais de l'entente permet le rayonnement de la culture partout sur le territoire;

Considérant que plusieurs projets ne pourraient se réaliser sans cet apport financier supplémentaire pour le milieu;

Considérant que l'engagement en février 2009 d'une agente de développement culturel à la MRC de Témiscamingue est un outil supplémentaire pour les municipalités et les OBNL qui favorise l'émergence de projets culturels sur le territoire;

PROJET

Considérant que l'actualisation de la Politique culturelle de la MRC et la mise en place de son plan d'action participent à l'effervescence culturelle du territoire par la mise en place et le soutien de projets culturels porteurs;

Considérant que le MCC est disposé à renouveler l'entente de développement culturel avec la MRC de Témiscamingue pour 1 an;

Considérant que les partenaires à l'entente souhaitent conserver le cadre de gestion et le cadre financier actuel, c'est-à-dire une gestion souple au cas par cas et l'apport financier provenant des municipalités locales et du Fonds de la Commission culturelle comme apport du milieu à 50 %;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De signifier au ministère de la Culture et des Communications son intérêt à obtenir une nouvelle entente annuelle de développement culturel, entente que la MRC de Témiscamingue souhaite voir bonifier dans le but de soutenir un plus grand nombre de projets culturels sur son territoire;
- ❖ Que le préfet, M. Arnaud Warolin, et la directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, soient autorisés à signer l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

10-16-318A

Autorisation pour signature de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue – Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), suite aux amendements proposés.

Considérant la résolution n^o 04-16-163 adoptée par le conseil des maires, autorisant la contribution financière de la MRC de Témiscamingue au présent projet;

Considérant que plusieurs amendements ont été apportés à l'entente;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De signifier au Conseil des arts et des lettres du Québec, l'accord de la MRC de Témiscamingue pour adhérer au partenariat territorial, selon les modalités de l'entente convenue auprès des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et des villes concernées;
- ❖ Que le préfet, M. Arnaud Warolin, et la directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, soient autorisés à signer l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Anecdote agricole – Entente avec TV Témis.

10-16-319A

Considérant l'entente intervenue en 2015 entre TV Témis et la MRC de Témiscamingue dans le cadre du projet « *L'Anecdote agricole* » visant à valoriser la profession et le secteur agricole et agroalimentaire;

Considérant qu'une entente doit définir la répartition des profits et les modalités d'utilisation du documentaire et des épisodes de *L'Anecdote agricole*;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue convient de céder à TV Témis tous les profits générés par les démarches futures entourant le projet de *L'Anecdote agricole*;
- ❖ Que toutes représentations futures et toutes dépenses liées au projet de *L'Anecdote agricole* seront assumées par TV Témis;
- ❖ De définir les modalités suivantes concernant l'utilisation du documentaire et des épisodes :
 - En tant que partenaire du projet, la MRC de Témiscamingue se garde le droit d'utiliser et de présenter le documentaire et les épisodes pour les besoins de l'organisme. En ce sens, la MRC de Témiscamingue s'engage à ne pas retirer de profits de cette utilisation et, si tel est le cas, les revenus réalisés seront répartis entre l'organisme et TV Témis, selon une entente prise entre les deux parties pour ce cas précis;
 - TV Témis s'engage à fournir à la MRC de Témiscamingue deux copies du documentaire ainsi que deux copies des 10 épisodes pour les besoins de l'organisme.
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, à signer l'entente avec TV Témis.

10-16-320A

RH – Recommandation et autorisation pour l'embauche d'un chargé de projet en gestion des matières résiduelles.

Considérant l'importance de procéder à la réalisation de la phase 3 du Centre de valorisation;

Considérant la nécessité d'embaucher une ressource dédiée à ce volet;

Considérant la recommandation du comité de sélection, suivant le processus d'embauche;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

PROJET

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Chérif Ousmane Aidara à titre de chargé de projet en gestion des matières résiduelles :
 - 44 572 \$ / année;
 - Horaire : 35 heures / semaine;
 - Poste contractuel, le mandat étant en lien avec la réalisation de la phase 3.
- ❖ De déposer une demande de subvention salariale auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à raison d'un poste à 35 heures / semaine, pour une durée de 30 semaines, avec demande de remboursement au taux horaire de 10,75 \$, pour un montant total de 11 287,50 \$;
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, à signer le formulaire et toute documentation en lien avec cette demande de subvention.

La date d'embauche prend effet dès l'acceptation de la demande de subvention salariale.

M. Chérif Ousmane Aidara est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT. Elle devra également compléter une période de probation d'une durée de six mois.

Dans l'éventualité où le conseil des maires, suivant l'ouverture des appels d'offres pour le projet d'incinérateur, décidait d'annuler le projet, le poste du chargé de projet serait alors aboli, mettant ainsi fin à l'emploi de M. Chérif Ousmane Aidara.

Information

RH – Diagnostic organisationnel – Démarche en cours.

Les membres du CA prennent acte que la présentation du rapport de la firme LEBLEU sur le diagnostic organisationnel aura lieu le 17 octobre 2016, à 17 h, lors d'une réunion privée.

Des recommandations seront alors formulées auprès du conseil des maires, devant siéger le 19 octobre.

Information

RH – Renouvellement de la politique salariale des employés et établissement d'une politique salariale pour les cadres.

Les membres du CA prennent acte que la politique salariale des employés prend fin au 31 décembre 2016. Un exercice doit être réalisé afin de mettre à jour ladite politique, de même que pour l'établissement d'une politique pour les cadres. Suivant les recommandations émises par la firme LEBLEU, le CA statuera par la suite sur les actions à poser pour ces deux politiques.

Information

RH – Poste de coordonnateur au service d'aménagement.

Les membres du CA prennent acte de la demande de M. Daniel Dufault, souhaitant revoir son horaire de travail, à compter du 1^{er} janvier 2017.

PROJET

Cotisation 2016 pour le membership au sein de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

10-16-321A

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 18 000 \$ pour le droit d'adhésion 2016 à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

10-16-322A

Contribution 2016 pour soutien auprès de l'organisme Valorisation Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 25 000 \$ pour la contribution financière 2016 auprès de Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT), à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

Information

Développement de projets hydroélectriques – Autorisation pour soutien d'une firme experte en stratégie.

La firme approchée s'étant désistée, le présent point est remis à une séance ultérieure.

Information

Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

10-16-323A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **87 172,89 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **875 870,75 \$**, et ce, pour la période du 16 août au 15 septembre 2016.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

PROJET

Signé à Ville-Marie, ce 5 octobre 2016.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

10-16-324A Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De soutenir la Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour son activité de financement « Moules et frites » qui se tiendra le 4 novembre 2016 à La Bannik, par l'achat de 4 billets, pour une contribution totalisant 500 \$.

Information Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

10-16-325A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 19 octobre 2016
- Comité administratif : 2 novembre 2016

Il est 19 h 40.

Arnaud Warolin, préfet

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.